

4. RÉSEAU DES ESPACES OUVERTS ET ÉQUIPEMENTS

Le site à urbaniser des Vergers est encore agricole, uniquement traversé par le très bel itinéraire de randonnée par le chemin des Arbères, qui offre une vue frontale sur la campagne et le Jura et, au retour, sur le village de Meyrin.

Les environs immédiats, dans un rayon de 500 à 800 m, comprennent presque tous les équipements urbains d'une ville de moyenne importance: mairie, lieux de culte, crèches, écoles primaires et cycle d'orientation, centre culturel, centre sportif, hôpital complet, petites et grandes surfaces commerciales.

Seuls manquent un établissement de niveau gymnasial et des grandes surfaces spécialisées.

Les espaces ouverts sont particulièrement généreux:

- d'une part, les espaces publics, bois, parcs et jardins,
- d'autre part la campagne environnante, cultivée, mais largement accessible aux promeneurs et, par endroits, aux pique-niqueurs.

Enfin, et là réside une partie de l'originalité et de l'attractivité de Cité Meyrin, les espaces verts privés entre immeubles sont presque entièrement ouverts à tous les habitants qui peuvent les parcourir en tous sens et sans restriction. Cet espace de liberté exemplaire est à mettre en comparaison avec les espaces privés interdits et clôturés de la rive gauche, comme dans le quartier de Champel - Florissant. Il faut toutefois relever, autour des terrains de sport équipés et au centre de la Cité, la présence de hauts grillages et, au nord-est des Vergers, l'existence de projecteurs qui peuvent constituer un facteur perturbant.

Les réseaux de promenade cantonaux et communaux sont variés. Certains sont déjà situés en dehors de la circulation automobile et la tendance, à terme, est de donner le plus largement possible la priorité aux piétons.

Voies, itinéraires, réseaux

-  route cantonale
-  route souterraine en 2006
-  chemin communal
-  itinéraire de randonnée L 160
-  promenade et cheminement piéton
-  arrêt bus TPG
-  futur TCMC
-  parking en surface
-  parking souterrain

Espaces ouverts accessibles

-  places
-  bois, parcs et jardins
-  espaces verts entre immeubles

Espaces ouverts réglementés

-  surfaces cultivées
-  sports, **pr**éaux, **ci**métières
-  clôtures et grillages
-  projecteurs

Equipements, bâtiments

-  édifices publics
-  commerces, **p**oste, hôpital, permanence
-  **co** cycle d'orientation, **pl** piscine scolaire, **cr**èches, **ga**rderies, **éc**oles



Réseaux des espaces ouverts et des équipements urbains

5. DÉPLACEMENTS

Deux projets majeurs modifieront profondément et durablement les réseaux de déplacement de Meyrin, d'ici la fin de la décennie :

- le tramway Cornavin - Meyrin - CERN (TCMC),
- la traversée de Meyrin-village en tranchée couverte.

A cette occasion :

- le réseau routier primaire sera réorganisé et se composera de la route de Meyrin (via la tranchée couverte) et d'une boucle autour de la Cité empruntant l'avenue Louis-Rendu, la rue des Vernes, l'avenue Sainte-Cécile et l'avenue de Mategnin;
- à l'intérieur de cette boucle ne subsistera plus que le trafic d'accès local. En particulier, la traversée du village et la rue De-Livron seront fortement délestées du trafic automobile;
- le réseau de bus sera entièrement redéfini en fonction de la nouvelle desserte tram. Une proposition conjointe a été développée à cet effet par les communes de Meyrin, Vernier et Satigny.

Les principales implications pour les déplacements liés au futur quartier sont les suivantes :

- compte tenu de la taille importante du quartier, la localisation des accès routiers est un enjeu majeur. Sachant que l'essentiel du trafic est orienté en direction de Genève, il est primordial que l'accrochage principal du quartier se localise à l'amont de la tranchée couverte (autrement dit sur l'avenue Louis-Rendu), si l'on veut éviter un trafic supplémentaire important dans le village de Meyrin. Il s'agira également d'implanter les accès à bonne distance du carrefour route de Meyrin / avenue Louis-Rendu, fortement chargé;
- le périmètre des Vergers est desservi à moins de 300-500 m par le TCMC. De bons cheminements piétons sont à organiser vers les arrêts *Hôpital* et *Meyrin-village*, mais aussi et surtout vers l'arrêt *Vaudagne* qui, à la différence des deux autres, bénéficie d'une fréquence de desserte double (arrêt commun aux branches *CERN* et *Gravière*);
- on peut imaginer qu'une ligne de bus traverse le futur quartier (tracé à définir entre l'avenue Maillard et la rue des Vernes);